

SEANCE DU 28 MAI 2013

Le vingt-huit mai deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Patrice SANSON, Isabelle GUILLOU, Sylvie DUVAL, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Robert ROUCAN, Eric VOISIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE.

ABSENTS : Christian CAUVIN donne pouvoir à Michel CANOVILLE et Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY.

SECRETARE DE SEANCE : Isabelle GUILLOU

Subventions 2013 (DCM 2013.05.01)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2013 comme suit à l'article 6574 du budget communal :

ASSOCIATIONS	
A J I P (acompte : 17 109.50 € ; la CCH participe à hauteur de 17110 €)	34 219,00 €
Association des parents d'élèves du Collège	120,00 €
Foyer du Collège	320,00 €
Association des parents d'élèves du R.P.I (acompte : 250 €)	500,00 €
Coopérative scolaire Omonville la Rogue	150,00 €
Course cycliste : 3 jours de Cherbourg	30,00 €
ESPH Section jeunes	440,00 €
Etoile Sportive Pointe de la Hague	1 300,00 €
Hague Marine	En attente
Hague Natation	30,00 €
Judo Club de la Hague	50,00 €
Tennis Club de la Hague	150,00 €
Pointe Hague Handball	30,00 €
Ecole de Voile YCOR	280,00 €
CAACH	En attente
Association Culture et Formation Musicale	En attente
Chorale "Aux Quatre vents"	50,00 €
Chorale "La clé des chants"	50,00 €
Collectif pour la Fête du Port	1 500,00 €
Association des chasseurs ACOR 44	50,00 €
Trait d'Union des Omonvillais et Digullevillais	50,00 €

Usagers du Port	50,00 €
Société Nationale de Sauvetage en mer station de Goury	76,00 €
Association pour le Contrôle de la Radiativité dans l'Ouest (A.C.R.O.)	50,00 €
Association "Primevères" Résidence Roland Ricordeau	15,00 €
Association des Aveugles de la Manche	15,00 €
Association des Paralysés de France	15,00 €
Association des Parents et Amis de personnes handicapées mentales	15,00 €
Association des sclérosés en plaque	15,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €
Donneurs de Sang	15,00 €
Entr'aide sociale du 3ème âge (1,83 x 539)	986,37 €
Groupe d'entr'aide aux Handicapés de la Hague	30,00 €
Ligue Nationale contre le cancer	100,00 €
Restos du Cœur	50,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Téléthon (myopathes) (2012+2013)	160,00 €
Amicale du personnel du Canton (99416,09€ x 1.5%)	1 491,24 €
Mutuelle du personnel	470,00 €
Lycée - voyage à Ottobrunn	30,00 €
Fonds de solidarité logement	323,40 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	123,97 €
Collège - voyage à Londres	60,00 €
Collège - voyage en Provence romaine	150,00 €
Maison pour tous - échange avec le Sénégal	100,00 €
union nationale des combattants - subvention exceptionnelle	225,00 €
Coopérative scolaire - fresque de l'école	400,00 €
Ecole - intervention sur le harcèlement	211,83 €
TOTAL	44 926,81 €

Le conseil municipal remarque que l'association culture et formation musicale fait partie du CAACH qui est déjà subventionné par la commune. Il demande à avoir plus de précisions sur les activités de ces deux associations et diffère le vote de la subvention ces deux associations à une prochaine réunion de conseil municipal.

Le conseil municipal remarque que l'association Hague Marine n'a pas demandé de subvention cette année. Le conseil votera sa subvention après réception de la demande.

Décisions modificatives (DCM 2013.05.02)

Budget caravaning : le 26 février dernier, le conseil municipal a voté l'admission en non-valeur de loyers non recouvrables au caravaning pour un montant de 1 771,18 €.

Cette somme n'a pas été prévue au budget, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

61522 – entretien de bâtiments : - 1 771,18 €
 6541 – pertes sur créances irrécouvrables : + 1 771,18 €

Budget gîtes de mer : les télévisions étant un équipement nouveau, la dépense peut être inscrite à la section d'investissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

61522 – entretien de bâtiments : - 5 529 €
 023 – virement à la section d'investissement : + 5 529 €
 021 – virement de la section de fonctionnement : + 5 529 €
 2188 – immobilisations corporelles : + 5 529 €

Budget communal : les travaux du canot porte-amarres étant des travaux de rénovation complète pour rendre son utilité au bâtiment, les crédits peuvent être inscrits à la section d'investissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

61522 – entretien de bâtiments : - 70 000 €
 023 – virement à la section d'investissement : + 70 000 €
 021 – virement de la section de fonctionnement : + 70 000 €
 2313 – immobilisations en cours : + 70 000 €

Tarifs 2014 gîtes de mer (DCM 2013.05.03)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs des gîtes de mer pour l'année 2014 comme suit :
 Soit une augmentation de 2% arrondie

TARIFS GITES DE MER 2014		
OMONVILLE LA ROGUE		
6 personnes avec mezzanine	n° 8301-8303-8306-8310	Prix public avec la redevance au S.R.
	Haute saison (semaine)	416,00 €
	Moyenne saison (semaine)	290,00 €
	Basse saison (semaine)	250,00 €
	Week end (par jour)	74,00 €
6 personnes maison sans mezzanine	n° 8302-8304-8305-8307-8308	
	Haute saison (semaine)	416,00 €
	Moyenne saison (semaine)	290,00 €
	Basse saison (semaine)	250,00 €
	Week end (par jour)	74,00 €
8 personnes gîte handicapé	n° 8309	
	Haute saison (semaine)	520,00 €
	Moyenne saison (semaine)	321,00 €
	Basse saison (semaine)	311,00 €
	Week end (par jour)	78,00 €

Possibilité location le Week-end du vendredi au dimanche

Gîte 6 personnes 146,00 €

Gîte 8 personnes 156,00 €

Taxe de séjour + taxe additionnelle : 0,66€ par personne et par jour (0,60 € pour l'Office du Tourisme et 10% pour le Conseil Général)

Redevance pour les animaux : 1,10 € TTC par jour et par animal

Tarifs 2014 caravaning (DCM 2013.05.04)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs du caravaning pour l'année 2014 comme suit :

TARIFS MENSUELS	Tarifs HT
Emplacement	102,00 €
Eau Assainissement	17,00 €
Enfant (3 à 16 ans)	9,60 €
Animal	6,40 €
Personne supplémentaire	36,10 €

Electricité selon consommation

T.V.A. à 19,6% en sus

Tarifs 2014 camping (DCM 2013.05.05)

Lors du conseil municipal du 26 février dernier, il avait été décidé de ne pas augmenter les tarifs du camping pour 2014 suite au changement de la TVA (passage de 5,5% à 19,6%)

Convention avec l'épicerie (DCM 2013.05.06)

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une convention entre les communes de Digulleville et Omonville la Rogue, et le syndicat de gestion de l'épicerie permettant de définir les modalités de financement des travaux de l'épicerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

Méchoui du 9 juin 2013 (DCM 2013.05.07)

Régisseur de recettes : Comme l'an passé, Fernand ALEXANDRE et Eric VOISIN assureront les fonctions de régisseur et régisseur suppléant.

Choix du menu :

Seul Antoine Cauvin de la Roseaie a répondu à la consultation. Il propose 5 menus allant de 12,50 € à 15€.

Le conseil municipal décide de retenir le devis n°2 à 15€ par personne adulte

Le service à table n'étant pas compris, Monsieur Cauvin propose 3 serveurs à 270 €. Le conseil municipal souhaite attendre de connaître le nombre d'inscrits pour savoir si l'on en retient 2 ou 3.

Demande de Marcel LEZEC (DCM 2013.05.08)

Le maire donne lecture du courrier de Marcel LEZEC qui demande l'autorisation de vendre des pizzas le mercredi au camping et le samedi au port.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur LEZEC à vendre ses pizzas sur le port le samedi mais n'accepte pas sa proposition de vendre au camping le mercredi compte tenu de la réouverture de l'épicerie/sandwicherie.

Mutuelle du personnel (DCM 2013.05.09)

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire, le conseil municipal prend la délibération suivante :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la liste des contrats et règlements de protection sociale complémentaire labellisés,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 16 avril 2013,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats et règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant les conditions de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de participer dans le domaine de la santé au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents fonctionnaires choisissent de souscrire, à compter du 1^{er} juin 2013.

Le montant mensuel de la participation est fixé à :

- 11.00 € pour l'agent
- 9.50 € pour le conjoint
- 5.00 € par enfant

La participation sera versée directement à l'agent sur présentation d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

Convention avec l'Amicale Territoriale de la Hague (DCM 2013.05.10)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention entre la commune et l'Amicale Territoriale de la Hague pour une durée de trois ans ; ainsi que celle entre le camping municipal du Hâble et l'Amicale.

Droit de préemption urbain (DCM 2013.05.11)

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain pour la parcelle A409 « les Vignes » appartenant à Jean-Pierre Lecanu.

Le maire rappelle au conseil municipal que cette parcelle est inscrite au PLU comme étant un emplacement réservé notamment à l'extension du cimetière.

Vu le manque d'éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette demande et de l'inscrire au prochain ordre du jour du conseil municipal.

Le maire rappelle que la commune doit rendre son avis dans les deux mois suivant la réception de la déclaration d'intention d'aliéner soit avant le 21 juillet prochain.

Courrier de Valérie et Guy MAUGER (DCM 2013.05.12)

Le maire donne lecture du courrier de Valérie et Guy MAUGER demandant un emplacement réservé à la pêche professionnelle devant la débarque au droit du canot porte-amarres, dans le but de pouvoir effectuer le marché de crustacés sans problématique et pouvoir faire la débarque à partir de la cale plus facilement.

Le maire rappelle la délibération du 7 juillet 2009 dans laquelle il était prévu de matérialiser les places de parking.

Le conseil municipal ne souhaite pas affecter la totalité du domaine public concerné à la seule utilisation du bâtiment de mareyage mais propose d'effectuer un marquage au sol d'une croix matérialisant la zone de vente face à l'espace commercial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer la matérialisation de la zone de vente correspondant à la façade de leur échoppe. Cette place sera marquée d'une croix au sol interdisant le stationnement.

Exposition au port (DCM 2013.05.13)

Pascal MONHUREL présente un nouveau projet d'exposition au port pour la saison estivale (juillet et août). Le budget de ce projet s'élève à 1500 € de droit à l'image pour le photographe Antoine SOUBIGOU et 735 € de reprographie.

Cette exposition aura pour thème les pêcheurs en mer avec une trentaine de photos en extérieur sur le port et une vingtaine de photos à l'intérieur de la base nautique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer cette dépense de 2 235 €.

Pascal MONHUREL informe les conseillers qu'une publicité sera faite dans le prochain « On sort » de la Communauté de Communes de la Hague et que la presse locale sera présente le jour de l'inauguration de l'exposition.

Illuminations de Noël (DCM 2013.05.14)

Le conseil municipal souhaite continuer l'illumination de la commune en période de Noël. Une consultation sera lancée pour la fourniture d'une dizaine de motifs sur candélabres.

Travaux d'entretien de voirie 2014 (DCM 2013.05.15)

Le conseil municipal souhaite inscrire sur le programme de la Communauté de communes de la Hague, pour l'année 2014, les travaux d'entretien de voirie suivants :

- La Chasse du Vau Matran
- Le Palis
- L'enrobé des trottoirs de la rue des Beuriers et de la Rue du Hameau Hochet.

Moniteur à l'école de voile (DCM 2013.05.16)

L'école de voile a signalé aux élus la grande difficulté pour faire venir un moniteur à l'école de voile d'Omonville pour la saison estivale (difficulté pour loger le moniteur notamment).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à facturer un tiers du prix d'un emplacement au camping au moniteur pour les mois de juillet et août.

Questions diverses

- Passage piéton à la patte d'oie : Jean-Marie DUVAL propose de créer un passage empierré pour les piétons au milieu de la Patte d'oie afin de faciliter la traversée de la route. Deux passages piétons seront matérialisés sur la route pour relier la patte d'oie aux trottoirs. Le conseil municipal donne son accord.

- Le maire présente les plans de la nouvelle voie de désenclavement du port et informe le conseil municipal que pour des questions de sécurité la rue du caravanning sera mise en sens unique.
- L'exutoire au port est cassé. Le conseil municipal demande à la communauté de communes de la Hague de lui proposer un projet avant de faire les réparations.
- Problème de réception de la TNT : Isabelle GUILLOU demande où en est le dossier. Le maire répond que les demandes des habitants reçues en mairie ont été transmises à la communauté de communes de la Hague qui gère ce dossier. Le maire rappelle que c'est aux habitants de faire la démarche de remboursement des frais d'installation de paraboles et non pas à la mairie.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	Donne pouvoir à Michel CANOVILLE
SANSON Patrice		ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie		SEIGNEUR Virginie	Donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY
BARBIER Eric			